

Instructions aux auteurs de la revue *Littérature*

Protocole d'édition

- Une fois averti(e) de la date de remise de votre article, veuillez adresser au coordinateur du numéro votre article accompagné d'un résumé de 5 ou 6 lignes environ. Ce résumé en français sera confié par la préparatrice de copie à une traductrice qui se chargera de le traduire en anglais, sauf si vous êtes anglophone et que vous souhaitez le traduire vous-même.
- Nous vous prions d'accompagner l'envoi de votre article de vos adresses postale et électronique.
- La préparatrice de copie ou, selon les cas, le coordinateur du numéro se chargera ensuite de vous adresser un PDF de la première épreuve de votre article. Vous disposerez alors d'une dizaine de jours pour la renvoyer au coordinateur du numéro (afin d'éviter les doublons).
- Vous recevrez par la poste un exemplaire ainsi que des tirés à part. En cas de non réception, merci de vous adresser au coordinateur qui transmettra l'information au bureau.

Instructions de mise en forme de l'article

- En tête d'article : Nom de l'auteur et institution d'appartenance
- Le volume de l'article (en Times New Roman 12) est compris, en règle générale, entre 30 000 et 40 000 signes.

- Notes et bibliographie.

L'auteur peut ajouter une bibliographie en fin d'article mais ce n'est pas une obligation. Si c'est le cas, on choisira de préférence la manière anglo-saxonne de traiter les références, qui consiste à faire figurer dans le corps du texte et entre parenthèses la référence de l'auteur, l'année de publication et le numéro de la page où se trouve la citation (Beckett, 1980, p.16). Le lecteur se reporte à la bibliographie en fin d'article où il trouve : Beckett, Samuel, *Mal vu mal dit*, Paris, Minuit, 1980.

- Les références aux livres et périodiques sont le plus souvent placées en bas de page, avec précision du lieu d'édition (souvent oublié).
- Le premier nom des titres d'ouvrages prend une majuscule seulement s'il est précédé d'un article défini (*L'Affaire Audin*, mais *Du vent dans les branches de Sassafras*, par exemple).
- Les articles cités sont présentés entre guillemets, et les titres d'ouvrages en italiques : « Jean-Michel Rey, « Les actes du temps », *L'Inactuel* n°12, éditions Circé, 2004, p 119-134 ».

- Dans les notes, les noms d'auteurs sont présentés dans l'ordre du discours (Roland Barthes) et dans la bibliographie de fin d'article - s'il y en a une - dans l'ordre inverse (Barthes, Roland).
- Les citations de plus de trois lignes sont mises en retrait en plus petit corps que celui du texte courant, et ne sont pas encadrées de guillemets. Elles sont en caractères romains.

Illustrations

1. Il convient de limiter le nombre d'illustrations. Celles-ci doivent être en noir et blanc et de préférence libres de droit. Merci d'avertir le coordinateur du numéro du nombre d'illustrations souhaité pour accompagner l'article.
2. Chaque auteur doit désormais effectuer les démarches de demandes d'autorisation pour la ou les illustrations(s) qu'il souhaite voir publiées. En cas de besoin, il pourra être aidé dans ses démarches par Joséphine Lebon (jlebon@dunod.com). Il demande le cas échéant un devis ou une attestation que les images sont libres de droit. Il transmettra ensuite ce devis au coordinateur du numéro, qui l'adressera au bureau pour demande d'approbation préalable de l'éditeur. Pour information, les illustrations sont comptabilisées dans le nombre de pages global du numéro, qui ne doit pas dépasser 128.
3. Les scans doivent être définis à hauteur minimale de 300 DPI.

Paris, novembre 2014